

*Déclarations de ministre*

J'ai écouté attentivement le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley). Je le remercie des éclaircissements qu'il nous a fournis. Je vais faire une étude approfondie de la question et j'en ferai rapport à la Chambre.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT****L'UTILISATION PRÉSUMÉE DE PAROLES ANTIRÉGLEMENTAIRES**

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Aujourd'hui, au début de la période des questions, le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) a utilisé le terme «trompeusement» alors qu'il parlait du député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). Vous savez sans doute, monsieur le Président, à l'instar du député lui-même d'ailleurs, que selon la 5<sup>e</sup> Édition de Beauchesne, l'adverbe «trompeusement» et l'adjectif «trompeur» ne sont pas conformes aux bons usages parlementaires. Je prie donc le député de retirer ce mot.

**M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, je reconnais que j'ai bel et bien utilisé le mot «trompeusement». Je sais que selon une tradition séculaire du Parlement, les députés parlent de contestation des faits. J'ai estimé que le texte de cette lettre était à la fois trompeur et malhonnête. Je sais par contre qu'il est malséant d'utiliser ces termes. Je retire donc le terme «trompeusement».

**M. le Président:** J'en suis gré au député.

**AFFAIRES COURANTES**

[Traduction]

**LE STATUT DE LA FEMME****DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE 1986-1987 DU CONSEIL CONSULTATIF**

**L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)):** Au nom du ministre d'État chargé du Statut de la Femme et conformément à l'article 67 du Règlement, monsieur le Président, je dépose sur la table, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1986-1987 du Conseil consultatif canadien du statut de la femme.

\* \* \*

**PÉTITIONS****RÉPONSES DU GOUVERNEMENT**

**L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement

aux pétitions n<sup>os</sup> 332-3118, 332-3133, 332-3148, 332-3220, 332-3234, 332-3235, 332-3241, 332-3242 et 332-3244.

Je tiens à préciser que la pétition n<sup>o</sup> 332-3220 du député de Comox—Powell River (M. Skelly) a été certifiée le 22 juillet 1986 et présentée à la Chambre le 1<sup>er</sup> octobre 1987.

La pétition n<sup>o</sup> 332-3241 . . .

**M. Riis:** Et puis après?

**M. Lewis:** Je dirai au député: «Et puis?» Il y a trois pétitions concernant la mise hors service des phares en Colombie-Britannique.

**M. Manly:** Une question très importante!

**M. Lewis:** Oui, c'est une question très importante. Les citoyens qui ont signé ces pétitions ont le droit de penser qu'elles seront déposées à la Chambre formellement et rapidement . . .

**M. Riis:** Formellement? Elles ont été déposées formellement.

**M. Lewis:** . . . et que le gouvernement y répondra, ce que nous faisons.

**M. Riis:** Ce n'est pas à vous de décider quand nous pouvons déposer une pétition. Quelle arrogance!

**M. Lewis:** D'accord.

La pétition n<sup>o</sup> 332-3148 concernant le transport de marchandises dangereuses dans le port de Vancouver, certifiée le 28 novembre 1986 par la députée de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell), a été déposée à la Chambre le 25 septembre 1987.

**M. Riis:** Vous ne pouvez pas être maître de tout à la Chambre.

**M. Lewis:** Le gouvernement répond à toutes ces pétitions en moins de 45 jours.

**M. Riis:** Quelle promesse!

\* \* \*

**LE JOUR DU SOUVENIR****ON CÉLÈBRE LA MÉMOIRE DES HOMMES ET DES FEMMES QUI ONT SERVI SOUS LES DRAPEAUX**

**L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants et ministre d'État (Troisième âge)):** Monsieur le Président, je dois partir pour l'Europe demain afin de prendre part à diverses cérémonies commémoratives, à titre de représentant du gouvernement du Canada. Je voudrais donc demander à la Chambre qu'elle me permette de faire tout de suite une brève déclaration sur la signification et l'importance du Jour du Souvenir que nous célébrerons, comme chacun sait, le 11 novembre. Bien sûr, ce jour-là, je serai à Ottawa pour représenter les anciens combattants canadiens à la cérémonie qui aura lieu à 11 heures.